

## PHILIPPINES

Amnesty International appelle les autorités philippines à ne pas reprendre les exécutions judiciaires  
Index AI : AISI 35/02/97

Embargo : 14/02/97 (02H00 GMT)

L'association philippine Coalition against the Death Penalty (CAFP, Coalition contre la peine de mort), Amnesty International et le Free Legal Assistance Group (FLAG, Groupe d'assistance juridique gratuite) ont relancé ce jour leur campagne destinée à empêcher le gouvernement des Philippines de procéder à des exécutions en application de nouvelles lois qui rétablissent la peine de mort.

Leur appel a été lancé au moment où la Cour suprême des Philippines confirmait de nouveau la condamnation à mort de Leo Pilo Echegaray, ouvrant ainsi la voie à la reprise des exécutions, dont la première aura peut-être lieu dès le mois de juin.

« Nous craignons que la première exécution ne déclenche un véritable raz de marée. Nous constatons avec consternation que 12 personnes en moyenne sont condamnées à mort chaque mois aux Philippines – un des taux les plus élevés du monde. D'ores et déjà, au moins 300 détenus attendent dans le quartier des condamnés à mort », a déclaré Rory Mungoven, directeur du programme régional Asie au sein d'Amnesty International.

Au cours de la réunion tenue ce jour à Manille avec les groupes abolitionnistes locaux, Amnesty International a attiré l'attention sur le rapport qu'elle a récemment publié, intitulé La peine de mort dans le Sud-Est asiatique : une pratique à contre-courant. Celui-ci expose les pratiques des gouvernements en matière d'exécutions au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Ce document se penche sur le cas de cette région, qui fait aujourd'hui figure d'exception notable dans le contexte mondial d'une tendance généralisée à l'abolition de la peine capitale. Il souligne également qu'un certain nombre de gouvernements de l'ANASE ne diffusent que des informations partielles sur le taux d'exécutions et le nombre de détenus sous le coup d'une condamnation à mort, dissimulant ainsi la réalité sur le recours à la peine capitale. Le rapport, qui étudie la situation de sept pays, montre que certaines personnes ont été condamnées à mort à l'issue de procès iniques, que d'autres ont été exécutées alors qu'elles étaient peut-être innocentes et que, bien souvent, les suppliciés étaient issus de milieux défavorisés, le manque d'argent et d'instruction les rendant particulièrement vulnérables.

« Même si la décision du gouvernement philippin de rétablir la peine de mort est approuvée par ses voisins de l'ANASE, elle va à contre-courant de la tendance mondiale en faveur de l'abolition », a déclaré Amnesty International.

« Sous bien des aspects, les Philippines sont un modèle en matière de protection des droits de l'homme dans cette région. Il est profondément regrettable qu'elles ternissent cette réputation en ne jouant pas un rôle moteur dans l'opposition à la peine capitale et dans la défense d'un des droits les plus fondamentaux – le droit à la vie. »

Tout en reconnaissant l'ampleur de l'inquiétude suscitée dans la population par la progression de la criminalité, aux Philippines comme dans d'autres pays, les participants à la réunion ont affirmé à nouveau qu'il n'existait aucune preuve que la peine de mort ait un effet dissuasif particulier contre le crime.

« Il est absurde de prétendre que les exécutions pourraient contribuer à résoudre le problème de la

criminalité aux Philippines. Le souci de justice et les souffrances des victimes de crimes ne devraient pas entraîner le recours à la peine capitale, mais plutôt la mise en œuvre de moyens de dissuasion efficaces en matière de criminalité – à savoir des procédures d'enquête complètes et approfondies, des jugements rapides et impartiaux, ainsi que la perspective assurée de longues peines de réclusion »

Lors de la réunion, les groupes abolitionnistes ont également réitéré leur opposition fondamentale à la peine capitale, qu'ils considèrent comme une violation du droit à la vie et du droit à ne pas être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, comme le proclament la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits fondamentaux.

« Alors que les chefs des gouvernements de l'ANASC se réunissent à Singapour cette semaine, nous disons une fois encore "Non à la peine de mort" – ici, aux Philippines, comme dans le reste de la région. Le cas de Flor Contemplacion, immigrée philippine exécutée à Singapour, devrait rappeler à tous que la peine de mort continue de frapper les plus vulnérables, au mépris de toute équité », a déclaré Amnesty International.